

# **D**roit et **L**iberté

CONTRE LE RACISME ET L'ANTISÉMITISME, POUR LA PAIX

Dans ce numéro

• LES PROJETS DE LOI DU M.R.A.P. ACCUEILLIS FAVORABLEMENT

au Parlement et dans l'opinion publique.

(Page centrale)

• « Regroupements » en Algérie : un enfant meurt tous les deux jours...

(Page 3)

• LA GLOIRE DU GHETTO DE VARSOVIE

par Pierre PARAF

(Page 6)

• Le Congrès international des écrivains et artistes noirs

par Léonard SAINVILLE

(Page 7)

• NAPOLEON ET LES JUIFS

par Albert SOBOUL

(Page 8)

## X<sup>e</sup> Anniversaire

LA Journée Nationale contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix, dont les travaux vont avoir lieu, le 31 mai, dans le cadre solennel du Palais de l'U.N.E.S.C.O., coïncide avec le 10<sup>e</sup> anniversaire de la création du M.R.A.P.

C'est en effet le 22 mai 1949, au cours de la première Journée Nationale, que naquit le Mouvement contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix.

Dans l'enceinte du Cirque d'Hiver, devant deux mille délégués et invités, retentirent les nobles voix de Marc Sangnier, d'Yves Farge, d'Alban Sarragane, d'Alain Le Léap, de Marc Chagall, d'André Blumel, de Marcel Prenant, de Gabriel d'Arboussier, d'Edmond Vermeil, de Jean-Jacques Bernard, et tant d'autres qui dans leur diversité et par leur unanimité à soutenir la noble cause de la dignité humaine témoignèrent d'une volonté réfléchie et décidée du peuple de ce pays, s'opposant à la renaissance de ces fléaux maudits : la haine et les préjugés de race ou de religion.

Depuis quatre ans seulement la guerre était finie. Dans les esprits et les cœurs, le souvenir était alors combien vivace et douloureux des deuils accumulés du fait des crimes odieux perpétrés par les hitlériens et leurs complices. Un serment, écouté debout et repris par chacun des participants fut prononcé : « ...Je jure de ne jamais oublier les crimes commis par les assassins fascistes... Je jure de n'accepter jamais d'être dans le même camp que les bourreaux nazis... »

DIX ans après, le M.R.A.P. peut, avec fierté, faire le bilan des inlassables actions menées à son initiative.

Campagnes contre la libération et l'amnistie accordées inconsiderément aux ex-collaborateurs s'empressant aussitôt de reconstituer les ligues factieuses et, à l'aide de nombreux journaux, s'efforçant de diffuser à nouveau le venin raciste et antisémite.

Campagnes contre la reconstitution du militarisme allemand, à la tête duquel les ex-dignitaires nazis — parfois les mêmes qui sévirent en France — essaient aujourd'hui de faire bonne figure « occidentale »...

Campagnes contre toutes les manifestations d'antisémitisme, campagnes contre les discriminations raciales auxquelles se heurtent chaque jour les travailleurs nord-africains, et que la guerre cruelle se poursuivant depuis quatre ans en Algérie, aggrave de si tragique façon.

CHAQUE année — ce sera la 11<sup>e</sup> fois, le 31 mai prochain — le M.R.A.P. prend l'initiative de rassembler, au cours d'une grande Journée Nationale, des hommes et des femmes qui, de toute la France, issus de tous les milieux et de toutes conditions sociales viennent débattre des nombreux aspects de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Ces assises donnent la mesure de l'influence et de l'autorité du Mouvement, fondé il y a dix ans. Elles soulignent l'actualité de notre action. Elles en apprécient l'efficacité. Elles lui ouvrent des perspectives nouvelles et s'inscrivent dans la vie de notre pays comme une rencontre féconde entre d'éminents citoyens dont le commun attachement aux droits de l'homme s'affirme dans un esprit de large union qui fait honneur à tous.

En travaillant au succès de la Journée du 31 mai, les militants du M.R.A.P., avec tous nos amis antiracistes, donneront à ce dixième anniversaire tout le retentissement qui convient, en des circonstances où une fois encore, rien n'est plus urgent que de mettre en échec les tenants du racisme et de l'antisémitisme dont la menace se conjugue avec les périls qui pèsent sur la démocratie et la paix.

Vive le dixième anniversaire du M.R.A.P. !

Vive la onzième Journée Nationale contre le Racisme, l'Antisémitisme, pour la Paix !

Charles PALANT  
Secrétaire général du M.R.A.P.

## La France antiraciste A RENDEZ-VOUS LE DIMANCHE 31 MAI au Palais de l'U.N.E.S.C.O.

C'EST dans quelques semaines maintenant, le dimanche 31 mai, que se déroulera, au Palais de l'U.N.E.S.C.O., la 11<sup>e</sup> Journée Nationale contre le racisme, l'antisémitisme et pour la paix, sous la présidence de M. LEON LYON-CAEN, premier président honoraire de la Cour de Cassation, président du M.R.A.P.

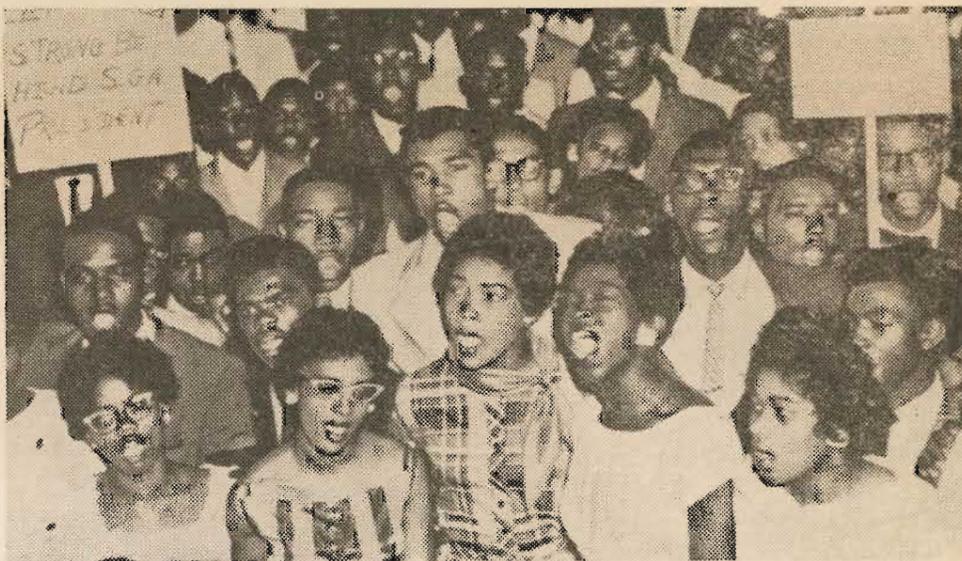
Organisée par le M.R.A.P., cette grande manifestation annuelle dépasse le cadre même de notre Mouvement. Ouverte à tous, elle est pour les antiracistes de toutes appartenances, pour les délégués de multiples sociétés et organisations, pour les représentants des grands courants de la pensée française, l'occasion de faire le point, de confronter leurs vues, d'examiner les meilleurs moyens pour combattre le racisme et l'antisémitisme.

(Suite page centrale)

## “Nous ne voulons que la justice”

A l'Université de Tallahassee (Floride), dans le Sud des Etats-Unis, plus de 2.000 étudiants noirs ont décidé de faire la grève pendant huit jours. On les voit ici manifestant leur indignation et réclamant justice, à la suite du viol d'une de leurs camarades par quatre jeunes voyous racistes.

D'autres faits racistes très graves sont signalés ces jours-ci aux U.S.A., notamment l'enlèvement de sa prison et l'assassinat du jeune noir Charles Parker, à Poplarville (Mississippi). Voir nos informations page 3.



## TOUT SE TIENT

LE regain de racisme et d'antisémitisme auquel nous assistons en France, depuis quelques années et surtout depuis quelques mois, ne doit pas nous étonner.

Il est lié, de façon évidente, aux résistances acharnées qu'oppose le clan colonialiste à la décolonisation de ce qui a été jadis l'Empire Français.

Il n'y a pas, dans l'idéologie colonialiste, que des calculs d'intérêt. Il y a aussi, pour une bonne part, un sentiment de supériorité raciale, qui s'exprime, suivant les moments, avec plus ou moins de véhémence ou de brutalité. Tant que la colonisation n'est pas menacée par l'aspiration à l'indépendance de peuples subordonnés, le pays colonisateur se contente de s'installer, presque tout entier, en position féodale à l'égard des colonisés. Pour beaucoup, qui ne sortiront jamais de la métropole, c'est seulement un vague sentiment de fierté et de condescendance, qui prend son départ dans les cartes teintées en rose des atlas de l'enfance et qui s'alimente des récits d'administrateurs coloniaux, des statistiques du commerce impérial ou des félicitations que l'on s'adres-

par

André HAURIUO

Soucieux d'exprimer tous les points de vue sur les données actuelles du combat antiraciste, « Droit et Liberté » s'honore de publier ici — après d'autres qui traduisaient une optique différente — un article de M. André HAURIUO, professeur à la Faculté de Droit de Paris, membre du Comité d'Honneur de notre Mouvement.

gnoules et des rats osent se révolter ? On va bien leur faire voir !

Cette réaction brutale n'est certes pas celle du pays colonisateur tout entier. Elle est, en son départ, le réflexe de ceux qui étaient les bénéficiaires directs de la colonisation, de certains d'entre eux tout au moins, parmi les hommes d'affaires, les colons ou les petits blancs, qui tiraient profit ou fierté de l'état d'infériorité dans lequel étaient maintenus les Indigènes.

Mais la guerre coloniale, surtout lorsqu'elle dure, généralise ces sentiments. Ce n'est pas impunément que les soldats du contingent sont appelés à participer à une guerre ou tout colonisé est un ennemi en puissance, où les camps de concentration, d'hébergement ou de regroupement habitent à considérer l'Indigène comme du bétail, où la pratique de la torture avilit à la fois le torturé et le bourreau, en leur faisant perdre toute conscience de la dignité de la personne humaine.

Ajoutons que pour entraîner un pays tout entier dans la poursuite d'une guerre coloniale, comme celle d'Indochine ou

(Suite page 6)

A Bellerive-sur-Allier

## Antisémitisme électoral

grâce à la faveur d'un décret CRÉMIEUX en 1870 que vous êtes devenu Français. Vous oubliez que c'est grâce aux Français de France, aux Français de souche comme nous, que vous avez pu partir du ghetto de Tlemcen. Vous n'avez donc pas le droit de nous salir, de nous avilir et de nous piétiner.

Retournez d'où vous venez ! Mais voilà ! Osez-vous retourner là d'où l'on vous a chassé ?

Fernand AUBERGER,  
au nom de la municipalité  
de Bellerive

(Voir page centrale)

se à soi-même de n'être pas noir ou jaune comme « ces gens-là ».

Mais quand vient la crise de la décolonisation et surtout quand elle se résout en ces sortes de guerres, qui ne sont ni civiles, ni internationales, la conviction latente d'une supériorité raciale s'exacerbe, sous l'effet d'un sentiment de frustration. Comment ! ces gens qui nous sont si inférieurs, qui ne sont que des bicots, des bou-

## Les phobies de Faubus

Le gouverneur Faubus de l'Etat d'Arkansas s'était rendu célèbre en empêchant les enfants blancs et noirs de s'asseoir sur les mêmes bancs d'école. Il vient de se rendre fameux en décrétant la discrimination du sang pour les transfusions sanguines. Désirant savoir jusqu'où le gouverneur Faubus entendait pousser sa manie discriminatoire nous sommes allés l'interviewer.

**ONCLE TOM.** — Vos dernières mesures prises pour éviter le mélange des sangs en thérapeutique montrent le souci d'hygiène... raciale qui vous anime. Pourtant il semble s'arrêter à mi-chemin.

**FAUBUS.** — Par exemple ?

**O.T.** — Eh bien, comment vous accommodez-vous des données scientifiques qui ne font d'autre différenciation que celle des groupes sanguins ?

**F.** — Mais je ne m'en accommode nullement ! Vous oubliez que j'ai déjà fait échec à la Cour Suprême des Etats-Unis. Alors vous pensez, l'Académie de Médecine !... En tout cas je saurai bien forcer le corps médical de cet Etat à ranger les noirs dans un groupe sanguin particulier, dont ils ne devront pas sortir ! Ils ont bien un quartier réservé... Et qui commande ici ?

**O.T.** — Vous, assurément. Aussi comment pouvez-vous admettre d'autre part que la circulation sanguine soit identique chez les noirs et chez les blancs ?

**F.** — Mais nous aurons à changer tout cela... D'ailleurs, j'ai déjà réglé des problèmes de circulation. Rappelez-vous les autobus... On doit pouvoir attribuer la grande circulation aux blancs et limiter les noirs à la petite, en leur interdisant par exemple les grandes artères...

**O.T.** — Sauf bien entendu l'artère jugulaire...

**F.** — Bien entendu, on est civilisé.

**O.T.** — Je vois. Tout cela me paraît rigoureusement logique. Pourtant une dernière objection: Votre sang à vous, gouverneur Faubus, a la même couleur rouge que celui d'un quelconque nègre ?

**F.** — Ah ! ne m'en parlez pas ! A y penser je me ronge les sangs... Mais j'y trouverai bien quelque remède...

P. c. c. Oncle TOM.

« Nous sommes tous soldats d'une même croisade et (...) le Nouvel Ordre Européen nous rassemble et nous unit en un faisceau unique pour un combat unique ».

Le message du « Mouvement Français National » (signé : Yves Jeanne) déclare :

« Puisse cette adresse de sympathie vous assurer de notre fraternelle amitié. Soldats de la même cause européenne, nationale, socialiste et raciste, nous serons toujours unis pour son triomphe (...).

« De cette terre d'Algérie, où nous constituons le dernier barrage de notre race contre le barbare, nos pensées vont vers vous, combattants de l'Europe blanche, de cette Europe que nous n'accepterons jamais de voir sombrer sous l'invasion des noirs et des « untermeschen », que ce soit sous la forme d'un abandon territorial ou d'une intégration égalitaire plus néfaste encore. »

A lire ces professions de foi racistes, on se croirait brusquement replongé quinze années en arrière, au temps où Hitler régnait sur l'Europe. Que de tels hommes puissent de nouveau s'organiser, se réunir, préparer leur revanche, dépasse l'imagination.

Ces documents confirment la nécessité d'une action énergique et urgente pour les mettre hors d'état de nuire.

## HIER ET AUJOURD'HUI

### ● La page tournée ?

Dans le discours qu'il a prononcé à Vichy, le 18 avril, le général de Gaulle a déclaré :

« Maintenant, je vais vous faire une

confiance: je suis obligé de dire qu'il y a pour moi un peu d'émotion à me trouver officiellement à Vichy. Vous en comprenez les raisons, mais nous enchaînons l'histoire, nous sommes un seul peuple, quels qu'aient pu être les péripéties, les événements, nous sommes le grand, le seul, l'unique peuple français. C'est à Vichy que je le dis, et que j'ai tenu à vous le dire. »

Le lendemain, L'Aurore, applaudissant à cet « enchaînement », demandait, pour que s'affirme l'oubli de certains « événements », que les cendres du traître Pétain soient transférées à l'ossuaire de Douaumont. « Il est temps qu'une translation honorable tourne vraiment la page du passé », écrit ce journal.

Deux semaines plus tard, l'Association pour honorer la mémoire du maréchal Pétain, présidée par le général Weygand, tenait à Lyon un congrès, où M<sup>r</sup> Isorni demanda la réhabilitation de l'ex-maréchal et son inhumation à Douaumont. Des militants de l'Action Française et du Mouvement Jeune Nation participaient à cette réunion, qui se termina aux accents de « Maréchal, nous voilà ! ».

Les organisations lyonnaises de Résistance avaient demandé, unanimes, aux autorités l'interdiction de cette manifestation insolente. Le préfet s'y refusa, et disposa d'importantes forces de police pour en assurer la tenue.

Une contre-manifestation, organisée par la Résistance, s'est déroulée place Bellecour, en présence d'une foule nombreuse.

Non, la page n'est pas encore tournée...

### ● Alibert amnistié

L'ordonnance du 31 janvier 1958, qui donne au Garde des Sceaux le droit de prononcer par décret des amnisties individuelles d'anciens collaborateurs, vient d'être appliquée pour la première fois en faveur de... Alibert, qui fut Garde des Sceaux du gouvernement de Vichy, sous l'occupation.

Condamné à mort par contumace à la Libération, Alibert est actuellement réfugié en Espagne. Il était le supérieur hiérarchique de tous les magistrats du Ministère public, qui ont réclamé et obtenu les condamnations d'innombrables patriotes, souvent précédées de tortures et suivies de déportations ou d'exécutions. C'est lui qui élimina les juifs de la magistrature française, et il s'occupait personnellement de l'élaboration du statut des juifs.

Dans son livre « Neuf mois au gouvernement de Vichy », paru en 1948, Paul Baudouin note (10-30 septembre-1<sup>er</sup> oct. 1940) :

« Le Conseil de Cabinet de 17 à 19 h. est consacré à l'étude du statut des juifs qui doit être discuté au Conseil des ministres de demain... Le Statut préparé par Alibert est sévère, beaucoup trop sévère... »

Ainsi, même ses collègues en collaboration trouvaient exagérée la haine raciste d'Alibert.

Et c'est cet homme qui serait le premier bénéficiaire de la nouvelle ordonnance d'amnistie ? C'est tout un programme !

Cette ordonnance, analysée récemment dans notre journal par M<sup>r</sup> A. Dymenstajn, exclut pourtant de l'am-

nistie « ceux... ont exposé sciemment quiconque à des tortures, à la déportation ou à la mort ».

En se référant à ce paragraphe, la Fédération des Associations d'Anciens Combattants Volontaires Juifs, et le Comité de Liaison de la Résistance ont décidé d'attaquer en Conseil d'Etat le décret abusif du Garde des Sceaux.

### ● Changez de disque !

Un nouveau disque microsillon (importé des Etats-Unis) est en ce moment répandu en Allemagne Occidentale, à quelques jours de l'anniversaire de la victoire des Alliés sur le nazisme. Ce disque, vendu 28 marks, fait entendre la voix d'Hitler ainsi que des hymnes nazis. En dépit des protestations élevées par le député social-démocrate Henrich Ritzka contre cette « insulte à la démocratie » le gouvernement du Chancelier Adenauer n'a pas cru devoir en interdire la diffusion.

Ce fait est d'autant plus grave qu'il s'inscrit dans une situation caractérisée par le développement de l'agitation néonazie et antisémite.

Après l'affaire de la brochure antisémite éditée à Hambourg par un certain Nieland, que les juges refusèrent de condamner, de nombreuses informations inquiétantes sont publiées sur les hautes fonctions occupées par d'anciens hitlériens en Allemagne Occidentale.

On apprend par exemple, que le Dr Mikorey, professeur de médecine à l'Université de Munich, a écrit en 1936 un livre raciste intitulé : « Les Juifs et la psychologie criminelle », que le Dr Siegfried Ruff, professeur à l'Université de Bonn, figure sur la liste des criminels de guerre de Belgique sous le numéro A 16-22, par suite des « expériences » qu'il a faites dans les camps de concentrations; que l'instituteur Edgar Fernau, exerçant près de Hanovre, membre du parti nazi depuis 1932, a déclaré publiquement ces temps derniers que « les Juifs auraient dû être tous gazés »; que Heinz Seraphim, directeur des études économiques de l'Académie de Bochum, fut directeur, sous Hitler de l'institut des études juives ».

A Munich, divers groupements démocratiques réclament actuellement la révocation du Dr. Walter Becher, propagandiste antisémite sous le régime nazi, membre aujourd'hui du conseil d'administration de la radio de Bavière.

A Dusseldorf, on apprend que le juge Michalowski a siégé dans un « tribunal spécial » hitlérien en Pologne et est recherché par les autorités polonaises pour ses crimes.

Ce ne sont là que des exemples récents de la main-mise générale des anciens nazis sur l'administration, le gouvernement, l'enseignement, l'armée, l'industrie.

Ainsi s'expliquent, en dépit des « torts réels et méritoires des éléments démocratiques, la recrudescence de l'antisémitisme, les journaux, les brochures, les discours rappelant l'époque hitlérienne, les réunions organisées par les anciens S.S., les cimetières juifs profanés, etc... tous ces symptômes d'un dangereux esprit de revanche, à l'heure même où se poursuit la reconstitution de la puissance militaire allemande encouragés par certains des vainqueurs d'hier.

(Suite page 3.)

## GROUPES RACISTES

### ● Une odieuse agression

Dans la nuit du 30 avril au 1<sup>er</sup> mai, le jeune écrivain camerounais Ferdinand Oyono, a été gravement blessé, boulevard Saint-Germain, à Paris. Il avait été attaqué et violemment frappé par des voyous racistes qui l'insultaient parce qu'il se trouvait avec une jeune fille blanche.

Ferdinand Oyono a reçu un coup de couteau dans le dos et plusieurs coups de matraque sur la tête. La jeune fille a été jetée à terre et piétinée.

Quatre des agresseurs, qui arboraient l'insigne de « Jeune Nation », ont été conduits au poste et relâchés aussitôt.

Nous espérons que cette affaire aura des suites judiciaires et que les racistes apprendront ainsi que Paris n'est pas Little Rock.

### ● Chevaliers de l'Europe blanche

Il y a quelques semaines, à Bruxelles, une organisation fasciste, le « Mouvement Social Européen », dirigé par Jean-Robert Debbaudt, entendait tenir un congrès de style ouvertement nazi. Tout y était : uniformes, croix gammées, salut à l'hitlérienne...

Les Résistants belges, n'ayant pu obtenir des pouvoirs publics l'interdiction de cette manifestation scandaleuse, envahirent la salle où elle venait de commencer, expulsèrent les participants, saisirent les papiers qui se trouvaient sur le bureau.

Quelques-uns de ces documents viennent d'être publiés. Il s'agit de messages de solidarité adressés aux fascistes de Belgique par leurs congénères de différents pays. Ils proviennent d'Allemagne, d'Autriche, d'Espagne, des Etats-Unis (Ku Klux Klan), de Suisse, d'Italie, de France.

L'un de ces messages envoyé de Paris, est signé par un certain Roland Cavalier représentant de « L'Europe réelle », le « seul journal raciste et européen » (sic) dont le but est de raviver « les grandes idées révolutionnaires vaincues militairement en 1945 » (!)

Deux autres ont été expédiés d'Algérie, à l'en-tête du « Nouvel Ordre Européen (Section Algérie) » et du « Mouvement Français National ». Ils sont signés, l'un par Yves Jeanne, l'autre par « son adjoint ».

Dans le message du « Nouvel Ordre Européen », on peut lire :

« Tous unis dans un même combat pour l'Europe, la Justice sociale et la race, nous lutterons ensemble pour le triomphe de notre cause (...).

## QUI PEUT échanger ? COMMENT échanger ?

Sur simple demande à R. G. P., Service P.A., 8, Bd Poissonnière, Paris-9<sup>e</sup>, accompagnée d'une enveloppe timbrée pour la réponse, nous vous adresserons :

1) Le texte de la loi sur les échanges d'appartements.

2) Le modèle de la lettre recommandée à envoyer par chaque co-échangiste.

## VOUS DITES ? «Droit et Liberté» répond aux mensonges racistes

### De la généralisation

Fidèles jusqu'à la caricature, à l'image que nous donnons d'eux, les racistes de « Rivarol » (5 mars), à l'occasion de la mise en place des institutions de la Communauté, donnent libre cours à leur mépris pour l'homme irrémédiablement inférieur, selon eux, si la couleur de sa peau n'est pas la même que la leur. Voici un échantillon de leur « pensée » :

« La Communauté s'est réunie en grand secret à l'Elysée... Malikoko chez les Moi-Moi... Le Grand Sorcier Blanc a offert une collation de fruits du pays: tam-tam par la Garde Républicaine. Aucune pièce du service n'a disparu. »

Innocentes plaisanteries ? Nous exagérons ? C'est quand même avec des propos de ce genre que l'on contribue à former les esprits selon les réflexes racistes. Nous ne voyons pas d'objection à ce qu'on mette en cause des gens pour leur aptitude à faire disparaître les couverts lors d'une réception, et mé-

me des Africains; mais non pas parce qu'ils sont Africains ou parce que ce sont des Noirs. Pourquoi ? Parce qu'une telle affirmation est alors un mensonge et une insulte collective.

Si des hommes présentent en bloc des défauts ou des infériorités parce qu'ils appartiennent à un groupe ethnique donné, parce que leur peau est foncée, leur cas est sans remède; il n'y a plus, pour les honnêtes gens à peau blanche, en effet, qu'à organiser leur défense, car, avant que les Africains aient vu leur peau changer de couleur et leurs caractères disons raciaux se modifier, il passera beaucoup d'eau entre les rives du Niger.

Au contraire, si vous pensez que lorsqu'un Sénégalais vole une petite cuillère, ce Sénégalais-là se conduit mal, exactement comme un Breton ou un Turc qui en fait autant; mais que ni les Sénégalais en tant que peuple, ni les Bretons ni les Turcs ne sauraient être mis en cause collectivement en raison

des fautes de certains d'entre eux, vous êtes antiraciste; vous croyez qu'il s'agit de facteurs, qui peuvent se modifier, parce qu'ils dépendent d'un milieu social déterminé, d'une forme d'éducation ou d'une autre, et que tout milieu social, toute méthode d'éducation peut être modifiée par la volonté des hommes. C'est la base même de l'optimisme raisonné qui différencie les hommes d'orientation humaniste, progressiste, des autres.

C'est dans cet esprit que l'excellent Pierre Dac, qui est Juif, ripostait à des antisémites : « Mais laissez-nous donc avoir des salauds dans nos rangs, comme il y en a parmi vous, sans conclusion contre nous tous ! »

Voilà le bon sens même et je dirai que, souvent, dans nos polémiques contre les préjugés racistes, nous sommes amenés à opposer au dénigrement des Juifs, tel ou tel Juif « très bien », au dénigrement des Noirs, tel ou tel Noir « très bien », etc. Bien sûr, il faut le faire, c'est un de ces coups immédiats que l'on doit porter

dans toute bataille, mais ça ne prouve rien. C'est même un comble si LES Juifs doivent se sentir tous en cause si Stavisky et Joanovici sont Juifs, alors que LES Normands n'auront pas de « comptes à rendre » (il ne manquerait plus que cela) si Landru ou le curé d'Uruffe sont Normands.

Cela dit, on peut avoir des critiques à faire et sur le statut de la Communauté et sur tels hommes politiques africains en cour à l'Elysée, mais la race n'a rien à voir là-dedans.

Autre chose : je ne crois pas qu'il y avait grand risque de voir disparaître des couverts à l'Elysée lors de la réception des représentants des Etats de la Communauté, mais va-t-on conclure contre la race à la quelle appartiennent des ministres sous le règne desquels la Cour des Comptes signala, dans un passé pas trop lointain, que des tapisseries et du mobilier avaient disparu des inventaires ?

Roger MARIA.

RELIGIONS

● La prière de Pâques

Les prières dites « pour les juifs », dans la liturgie catholique latine du Vendredi Saint parlent de « *perfidia judaei* » et de « *judaeica perfidia* », termes traduits couramment, y compris dans les missels populaires par : « *juifs perfides* » et « *perfidie juive* ».

Des nombreuses protestations se sont manifestées, depuis fort longtemps contre de telles interprétations péjoratives, ces expressions évoquant en réalité l'infidélité, le refus de la foi.

Grâce en particulier aux interventions de l'Amitié Judéo-Christienne et de l'Association Internationale des Chrétiens et des Juifs, le Saint-Siège rendit public, en 1948, une Déclaration où il était précisé à ce sujet :

« Dans les traductions en langues modernes, les expressions signifiant « infidélité et infidèles en matière de foi » ne sont pas à réprover ».

Cette déclaration avait été jugée encore insuffisante, et M. Jules Isaac, en particulier, eut l'occasion, il y a quelques années, d'attirer sur cette question l'attention du Pape Pie XII.

A la suite de diverses autres démarches, le Pape Jean XXIII vient de prendre, le 27 mars, une décision qui évitera désormais toute équivoque : les mots *perfidia* et *perfidia* sont purement et simplement retirés des oraisons pascales, et dorénavant, les catholiques prient « pour les juifs » — sans épithète.

On ne saurait sous-estimer la portée de cette réforme, même si, en apparence, elle peut paraître minime. Les antiracistes ne peuvent que s'en féliciter.

U.S.A.

● De nouveaux crimes

D'atroces nouvelles nous parviennent ces jours-ci des Etats-Unis.

Des bandits racistes en casques, armés de matraques et de revolvers, ont pénétré, le 25 avril au soir, dans la prison du comté de Pearl River, à Poplarville (Mississippi). Ils ont trouvé les portes ouvertes, et aucun gardien ne les a arrêtés. Dans le bureau du shérif, ils ont pu prendre les clés des cellules et sont allés retirer de l'une d'elle un jeune noir de 23 ans, Charles Parker, l'avant-veille du jour où il devait être jugé.

Celui-ci était incarcéré depuis deux mois, accusé « d'avoir violé, dans une automobile en panne, une jeune femme qui s'y trouvait avec sa fillette de 5 ans, et dont le mari était parti à la recherche d'un mécanicien ». Accusation (tristement) classique dans le Sud des Etats-Unis, et que Charles Parker niait absolument.

Dans la cellule, ont raconté ses codétenus, les brutes matraquèrent sauvagement Parker.

— Pourquoi as-tu fait ça ? hurlait l'un des agresseurs.

— Je n'ai rien fait, je suis innocent, criait le jeune noir.

A demi assommé déjà, ils le traînèrent dehors par les pieds, et lui firent descendre les deux étages, sa tête cognant sur les marches de l'escalier. Puis il fut jeté dans une voiture, qui démarra aussitôt.

Le shérif, alerté, organisa des battues qui ne donnèrent aucun résultat :

— Ils ont dû le jeter à la rivière, a-t-il déclaré.

La vieille mère de Charles Parker, interrogée par les journalistes, a dit, au milieu de ses sanglots :

— Mon fils était un bon garçon. Je suis allée le voir lundi dernier. Je lui ai dit : As-tu fait cela, mon enfant ? et il m'a répondu : Non maman, je ne l'ai pas pas fait. Même s'il était coupable, il avait droit à un jugement loyal. Oh ! mon dieu, pourquoi ont-ils fait cela ?...

L'Association Nationale pour l'Emancipation des Gens de Couleur (N.A.A.C.P.) a demandé au président des Etats-Unis de « faire le nécessaire pour protéger la vie des citoyens des Etats-Unis ».

(Suite page 7.)

Les "REGROUPEMENTS" en Algérie

Un enfant meurt tous les deux jours...

Un rapport établi par six experts, à la demande de M. Delouvrier, délégué général du gouvernement en Algérie, vient de lever en partie le voile sur les conséquences dramatiques du conflit algérien.

Ce document concerne les « centres de regroupement » établis dans le cadre des opérations de « pacification », et dans lesquels sont rassemblés, pour la totalité du territoire algérien, plus d'un million d'hommes, de femmes et d'enfants.

S'agit-il d'un exode des populations hors des zones de combat ? Il semble que les autorités militaires responsables de ce processus de « concentration » aient d'autres préoccupations.

« Les officiers S.A.S. et les commandants de quartier, précise le rapport, considèrent pour la plupart que les populations regroupées leur causent moins d'ennuis que celles qui ne le sont pas... Il semble confirmé, d'autre part, que le regroupement des populations diminue dans une grande mesure l'appui que celles-ci apportent au F.L.N. »

Ainsi, les « regroupements » traduisent une méfiance fondamentale à l'égard des populations musulmanes en tant que telles, considérées comme sympathisantes avec le F.L.N. (ce qui, soit dit en passant, donne à penser que celui-ci n'est pas sans influence).

Un état de dépendance totale

On ignore le nombre exact de ces centres, certains étant dus à des initiatives locales plus ou moins contrôlables. Les populations sont évacuées de leurs villages, que l'on détruit, et conduites sur les lieux désignés par l'autorité militaire. Quelquefois, des villages nouveaux sont reconstruits, mais la plupart du temps ces personnes déplacées vivent dans des abris de fortune. Les enquêteurs décrivent ainsi les « villages » de regroupement (c'est un autre mot qui vient sous la plume) :

« Le village, parfois protégé par un réseau de barbelés, est le plus souvent situé juste à côté du poste militaire... Lorsque le regroupement est opéré à une distance de 5 à 30 kilomètres des terres — c'est le plus fréquent — les fellahs vont, sous protection, les cultiver un, deux, parfois trois jours par semaine... Tout déplacement de population entraîne une amputation toujours sensible, parfois totale des moyens d'existence des intéressés... Atteints dans leurs revenus, les fellahs le sont aussi dans leur dignité : ils sont placés vis-à-vis du commandement et du chef de S.A.S dans un état de dépendance totale. Plus rien n'est à attendre de leur initiative... »

Un enfant meurt tous les deux jours

Ainsi « dépendants » (autrement dit : privés de leurs ressources et de leur liberté) comment vivent ces « regroupés » ?

C'est plutôt d'une mort lente qu'il faut trop souvent parler. Nous citons le rapport, qui prend ici, dans sa sécheresse, les accents d'un réquisitoire :

« Aucune statistique de mortalité n'est évidemment disponible. Toutefois certaines constatations ont été faites. Dans un village où neuf cents enfants ont été recensés, il en meurt près d'un par jour (val'ée de la Soummam). Un village de l'Ouarsenis rassemble mille cent personnes, dont près de six cents enfants. Il en est mort un (deux ans) au moment précis du passage de l'enquêteur : l'officier SAS remarqua que c'était le troisième en quatre jours. Une loi empirique a été constatée : lorsqu'un regroupement atteint mille personnes,

il y meurt à peu près un enfant tous les deux jours...

Les médicaments n'agissent plus...

« Le sous-équipement médical ne permet pas de faire des enquêtes précises en la matière. Il ne semble d'ailleurs pas que l'effort doive porter en priorité sur la situation sanitaire, mais bien sur la situation économique : dans un des cas les plus tragiques rencontrés, un rapport médical précise que l'état physiologique général de la population est tel que les médicaments n'agissent plus... »

11 kgs d'orge par adulte et par mois

Cette misère physiologique extrême ne peut s'expliquer que par une sous-alimentation effroyable. Plus de 200.000 regroupés ne reçoivent de maigres rations que par intermittence.

« Dans un des cas observés elles se limitaient à 11 kilos d'orge par adulte et par mois, ce qui est peu lorsqu'il y a des enfants en bas âge. »

« Non officielles, dues à la bonne volonté d'un fonctionnaire ou d'un officier, elles (ces prestations) sont parfois interrompues par le départ de leur initiateur. Dans un centre visité les distributions, seules ressources du tiers des regroupés, ont mystérieusement cessé depuis un mois et demi. »

« Les autres formes d'assistance, vestimentaire, sociale, et surtout médicale, sont l'objet des mêmes interruptions sans préavis. »

Et le rapport résume ainsi la situation :

« Par suite des nécessités de la pacification, un million d'hommes, de femmes et d'enfants sont pratiquement menacés de famine. »

Le seul remède...

Un million : c'est-à-dire un Algérien musulman sur huit. Et dans une circulaire adressée le 31 mars aux généraux exerçant les pouvoirs civils et aux secrétaires généraux régionaux, M. Delouvrier souligne :

« Au rythme actuel, ce chiffre sera largement dépassé au cours de l'année 1959... »

L'émotion causée par de telles révélations, qui mettent gravement en cause le renom de la France dans le monde et la responsabilité de tous les Français, amène le délégué général du gouvernement à envisager des remèdes à cette situation scandaleuse. « Les moyens dont nous disposons,



indique-t-il dans la même circulaire, ne permettant plus désormais de faire face aux besoins essentiels d'assistance et d'équipement, la situation de nouveaux regroupés poserait des problèmes pratiquement insolubles. »

Aussi estime-t-il nécessaire de prévoir « l'organisation des regroupements existants » et décide-t-il « de contrôler personnellement toute nouvelle opération de regroupement, sous quelque forme que ce soit. »

Mais on peut se demander s'il y a là une solution vraiment efficace. D'abord il n'est pas question de supprimer la méthode des « regroupements » mais seulement de l'aménager, d'en poursuivre, sous contrôle, l'application.

C'est que, comme le souligne le rapport cité ci-dessus, il s'agit de « nécessités de la pacification ». Encore n'est-il rien dit ici des conditions faites dans les prisons et les bagnes réservés aux condamnés, ni des camps d'internement où sont rassemblés plusieurs dizaines de milliers de suspects.

Tel qu'il est ce rapport donne aux gens de cœur, à tous les antiracistes, à ceux surtout qui ont connu naguère des horreurs comparables, une raison supplémentaire de réclamer la recherche urgente et sincère d'une solution pacifique, tenant compte de toutes les données réelles d'un drame cruel, un drame qui n'a que trop duré et que la force ne saurait résoudre.

Un document de l'Aumônerie militaire

Traitez les hommes comme des hommes !...

Une trentaine de prêtres servant en Algérie ont adressé récemment à leurs évêques une lettre où ils soulignent que, dans la conduite de la guerre, sont employés des moyens que leur conscience réprouve.

« Les arrestations et détentions arbitraires sont nombreuses, constatent-ils. Les interrogatoires sont menés, de façon trop habituelle, avec des moyens que nous devons qualifier de « tortures ». Les exécutions sommaires de prisonniers civils ou militaires, décidées par une autorité juridiquement incompétente, dissimulées le plus souvent en « tentatives de fuite » et couvertes par des rapports officiels ne sont pas l'exception. Il n'est pas rare enfin, en cours d'opérations, que des blessés soient achevés... »

Ils insistent toutefois sur le fait que, dans certaines régions, des « directives contraires à cet état de chose ont été données », et que « des officiers ou des hommes d'une droiture remarquable ont su créer autour d'eux un état d'esprit contraire à ces pratiques... » « Beaucoup, notamment parmi les officiers, sont conscients qu'ils sont ainsi victimes d'une situation inhumaine, qui les contraint à passer par-dessus les exigences de leur propre conscience », indiquent-ils encore.

Et ils ajoutent : « Tuer, frapper, avilir devient parfois un jeu normal pour trop de jeunes. L'adversaire est systématiquement méprisé. Le respect de la vie, le sens le plus élémentaire de la justice disparaissent. Le mépris des lois naturelles et civiques les

plus élémentaires entraîne — nous le disons en conscience — une « démoralisation » au sens propre du terme... »

En rapport avec les mêmes problèmes, vient d'être publié un document rédigé sous la responsabilité de Mgr Badré, directeur de l'Aumônerie militaire catholique. On peut y lire notamment :

« Dans tous les cas sans exception, on doit agir en homme et traiter les hommes comme des hommes. »

« ...La torture, au sens strict du mot : torture sadique, torture vindicative, torture-châtiment pour faire expier un crime, torture « détective » pour avoir des renseignements, « question » pour obtenir des aveux, torture terroriste pour effrayer les populations, est un acte mauvais... »

« Elle est, en effet, la déshumanisation ou la désintégration de la personne obtenue par l'intensité et le raffinement de souffrances physiques ou morales. Elle cherche à dépouiller une victime de cette possession de soi et liberté intérieure qui font partie de l'essence même et de l'intégrité de la personne. »

Le document souligne d'autre part que les arguments invoqués pour justifier les exécutions sommaires et les tortures ne sont pas recevables, notamment l'argument qui fait état de la « mentalité arabe ». Il dénonce enfin « une certaine intolérance idéologique, qui veut par la torture faire renier les convictions nationalistes des rebelles », ainsi qu'un « mépris racial inconscient », qui est à la source de bien des exactions.

Pour l'action du M. R. A. P.

CARTES D'AMIS

Gold: 10.000; Schneiderman: 5.000; Simon: 10.000; Somen: 3.000; Mme Margulies: 3.000; Kandelman: 5.000; Armand: 20.000; Rybak: 500; Rozenblum: 500; Tenelman: 500; Kerjner: 2.000; Victor Hope: 1.000; Kesler: 20.000; Benveniste: 20.000; Dr. Herman: 2.000; Neu: 500; Voisin: 1.000; Judin: 2.000; Finifter: 10.000; collecté par Creitz: 50.000.

SOCIETES

Amicale de Montreuil: 10.000; Plock: 10.000; Zirardov: 10.000; Amis de Paris:

5.000; Nowo-Radomsk: 25.000; Siedlec: 50.000; Praga: 30.000; Radom: 10.000; Zloczew: 10.000; Brest-Litowsk: 10.000; Miedzyc: 10.000; Wroclawiec: 10.000; Tarnov: 5.000; Grodzick-Mazowiek: 5.000; Amis Israélites de France: 20.000; Kalish: 10.000; Kielce: 5.000; Gobelins: 20.000; Wolomin: 5.000; Avenir Mutualiste: 5.000.

CARTES D'AMIS: Varsovie-Ochota: 14.100; Kalish: 8.000; Otwock: 4.500.

SOUSCRIPTION POUR LA JOURNEE NATIONALE

Tiar: 2.100; Mme Schwarz: 1.300; Meschares: 1.000; Mlockier: 1.000.

# VOICI COMMENT SE DEROULE LA JOURNÉE NATIONALE

(Suite de la page 1.)

Ce sont les assises de la bonne volonté : nationales non seulement en raison de la diversité des participants, venus de tous les horizons, mais encore parce qu'elles réunissent des traditions les plus généreuses, les plus constantes de notre histoire, et qu'être raciste, ce n'est pas être français.

Les informations que nous donnons ci-dessous permettront à nos lecteurs de mesurer l'importance de la Journée Nationale. Et aussi, selon leurs possibilités, de contribuer personnellement à son succès.

### • Comment se déroulera-t-elle ?

Repartis au cours des deux séances (de 9 h. 30 à 12 h. 30 et de 14 h. 30 à 18 h. 30), plusieurs exposés, préparés par des personnalités particulièrement compétentes, serviront de thèmes principaux à la discussion. Les voici :

• La législation antiraciste en France et son application, par M<sup>r</sup> René William-Thorp, ancien Bâtonnier ;

• Pour un meilleur enseignement antiraciste dans les écoles de France, par M. Etienne, professeur à la Sorbonne ;

• La science, l'histoire et la sociologie contre les préjugés racistes, par M. Hubert Deschamps, professeur à l'Institut d'Ethnologie ;

• Les traditions antiracistes dans la littérature et les arts en France, par Pierre Paris ;

• Le racisme, source d'injustices sociales et de divisions néfastes, par un leader syndical ;

• La recrudescence des menées antisémites et néonazies en Allemagne occidentale, par une éminente personnalité de la Résistance.

A quoi il convient d'ajouter le rapport de Charles Palant, secrétaire général du M.R.A.P. : les développements actuels du racisme et de l'antisémitisme en France.

D'autres problèmes pourront certes

être abordés, les délégués et invités intervenant en toute liberté, selon l'époque nous laquelle ils envisagent la lutte antiraciste. Plus diverses seront les interventions, plus riches sera le contenu de la Journée Nationale, et plus profitables ses conclusions.

Le débat sera rehaussé par les prises de position de personnalités éminentes, prenant la parole au nom des différentes familles spirituelles, des différents milieux sociaux, pour exprimer l'unanime opposition du peuple de France aux haines et aux menées racistes et antisémites, quelles qu'elles soient.

### • Comment se prépare-t-elle ?

Une activité fébrile règne au siège du M.R.A.P., où affluent les militants, où se multiplient les réunions et les rencontres, d'où partent lettres, journaux, tracts, affiches, etc...

Mais c'est au dehors que se poursuit la véritable préparation de la Journée Nationale.

### UN BANQUET AU RESTAURANT DE L'UNESCO

Dans le cadre de la Journée Nationale, un banquet aura lieu le dimanche 31 mai à 12 h. 30, au restaurant de l'UNESCO, sous la présidence de M. Léon Lyon-Caen.

PRIX DU REPAS (tout compris) 1.200 francs.

Prévoir de retenir les places de toute urgence, avant le 23 mai, en versant la somme correspondante au M.R.A.P. (chèque ou mandat-poste) ou à « Droits et Liberté » (C.C.P. 6078-98 Paris).

• Dans les arrondissements de Paris, les localités de la banlieue parisienne, les villes de province, se tiennent et se tiendront pendant tout le mois de mai, des réunions pour l'élec-

tion des délégués. Qu'il s'agisse de meetings, de larges débats (comme celui qui vient d'avoir lieu à Saint-Quentin) ou même de petites assemblées privées, entre voisins ou amis — partout on discutera des différents aspects du racisme et de la lutte à mener pour lui faire échec.

A cet effet, des Comités de préparation de la Journée Nationale sont un peu partout en voie de constitution.

• D'autre part, de nombreuses sociétés et organisations tiendront des assemblées générales, des conférences, des débats pour la préparation de la Journée Nationale et l'élection des délégués. Il en sera de même dans certaines entreprises, bureaux, écoles, etc...

La Journée Nationale recueillera toutes les idées émises au cours de ces réunions et rencontres.

### • Comment y participer ?

Outre les délégués élus au cours des réunions locales ou désignés par les sociétés ou organisations, il est possible aux abonnés de « Droits et Liberté » et aux amis du M.R.A.P. de participer à la Journée Nationale.

Il suffit de demander au siège du M.R.A.P. (15, faubourg Montmartre, Paris 10<sup>e</sup> — tel. PRO 82-78) des cartes d'inscription. Celles-ci sont indispensables pour entrer ce jour-là dans le bâtiment des conférences du Palais de l'UNESCO.

### • Quelles en seront les suites ?

La Journée Nationale permettra d'intéresser à notre combat si nécessaire des antiracistes toujours plus nombreux ; elle ouvrira de nouvelles perspectives à la diffusion des idées qui nous sont chères.

Des rapports et des débats, se dérouleront sans aucun doute des directives très utiles pour les antiracistes. Il est certain, en particulier, que cet-

te grande manifestation apportera une contribution efficace à notre campagne pour améliorer la législation antiraciste.

Dans tous les domaines, l'action antiraciste sera enrichie et renforcée par cette puissante et digne manifestation.

### • Pour couvrir les dépenses...

Une entreprise comme la Journée Nationale suppose, on s'en doute, des frais considérables. Pour les couvrir, le M.R.A.P. fait appel à la générosité de tous ses amis.

N'attendez pas pour envoyer votre obole au M.R.A.P. ou à « Droits et Liberté » (C.C.P. 6078-98 Paris).

Où mieux encore, collectez également autour de vous, avec les listes de souscription éditées spécialement par le M.R.A.P. pour la Journée Nationale.

### • Que pouvez-vous faire encore ?

Outre cette aide sur le plan financier, vous avez la possibilité de contribuer par beaucoup d'autres moyens

## Un dépliant édité par le M.R.A.P.

Pour son 10<sup>e</sup> anniversaire, et pour la 11<sup>e</sup> Journée Nationale, le M.R.A.P. vient d'éditer un magnifique dépliant de 12 pages (12 cm sur 15 cm) en trois couleurs.

Il sera d'une très grande utilité pour faire connaître notre action et les aspects actuels de la lutte antiraciste.

Militants et amis, passez immédiatement vos commandes !

### Comment accéder à l'UNESCO

L'entrée de la Salle des Conférences de l'UNESCO, où se déroulera la Journée Nationale, est au 125, avenue de Suffren.

Mètres : Régur, Cambronne, La Motte-Picquet, Champ-de-Mars ou Ecole Militaire.

Lignes d'autobus : 29, 49, 80, 86, 92.

au succès de la Journée Nationale. Vous pouvez par exemple :

• Faire connaître autour de vous la Journée Nationale et l'action du M.R.A.P., en diffusant notre journal, ainsi que le dépliant édité ces jours-ci par notre Mouvement, ou encore l'étude du président Lyon-Caen sur nos deux projets de lois antiracistes (reproduction en tract de l'article paru dans le dernier numéro de « Droits et Liberté »).

• Nous communiquer des adresses de personnes susceptibles de s'intéresser à notre action, et à qui nous enverrons ces différents documents.

• Placer des cartes d'invitations, parmi les personnes de votre connaissance désireuses de participer à la Journée Nationale.

• Participer aux réunions locales pour l'élection des délégués et, si possible, aider à leur préparation.

• Organiser de petites réunions, des rencontres d'amis, de voisins en vue de la Journée Nationale, en y invitant au besoin un membre de la direction du M.R.A.P.

Il dépend de nous tous que, pour les dix ans du M.R.A.P., la Journée Nationale ait une ampleur, un éclat un retentissement sans précédent !

## BELLERIVE-SUR-ALLIER BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL

Administration Mairie de Bellerive-sur-Allier, Tél. WCHY 4215

PREMIERE REPONSE aux MENSONGES, COLONNIES et DIFFAMATIONS du dénommé BEN HAMOU Mouchi Maïso

Ah, Monsieur BEN HAMOU Mouchi Maïso, quand on connaît comme nous le connaissons le quartier juif de Tiemcen, celui qui s'étend autour de la Synagogue, dans les rues de Rebb, Benadoun, Charles-Quint, laissez-nous dire que notre BELLERIVE vaut tout de même mieux que ce que vous pourriez nous montrer en exemple !

Compte Rendu de Mandat. Nous n'y reviendrons pas, si ce n'est pour déclarer au sieur BEN HAMOU que généralement ses coreligionnaires ont davantage de flair. Lui en a manqué véritablement en nous accusant de

# LES DEUX PROJETS DE LOI DU M. R. A. P. accueillis avec sympathie au Parlement et dans l'opinion publique

ADRESSES début avril aux différents groupes de l'Assemblée Nationale et au gouvernement, les deux projets de lois antiracistes élaborés par le M.R.A.P. ont recueilli d'ores et déjà de nombreuses approbations tant au Parlement que dans l'opinion publique.

En faisant savoir à notre Mouvement qu'ils mettent ces textes à l'étude, les groupes socialiste et U.N.R. indiquent leur accord avec l'esprit général des projets, dont ils soulignent le caractère profondément humain.

Le groupe des Républicains Populaires suggère des dispositions pratiques en vue de leur adoption avec l'appui des diverses formations parlementaires.

Et le groupe communiste, exprimant également son approbation, se déclare d'accord pour déposer les deux propositions sur le Bureau de l'Assemblée.

D'autre part, des députés de plusieurs partis nous ont signalé, individuellement, leur intention de soutenir activement ces textes, lorsque la Commission des lois constitutionnelles et de la législation en sera saisie.

Actuellement, les conversations se poursuivent, en rapport avec les groupes, pour déterminer la procédure qui sera adoptée.

Espérons que, très rapidement, étant donnée la brièveté de la session parlementaire, le nécessaire sera fait pour que cette législation, dont on s'accorde à reconnaître l'opportunité, soit discutée et votée.

### Des lettres d'approbation

Un certain nombre d'organisations ont écrit au M.R.A.P. pour s'associer à son initiative.

La Fédération Nationale des Déportés et Internés Résistants et Patriotes (F.N.D.I.R.P.), dans une lettre de son secrétaire général, M. Joineau, après avoir chaleureusement félicité notre Mouvement, affirme :

« Ces deux projets, ainsi que l'étude très intéressante de M. le Président Lyon-Caen, méritent de retentir

l'attention du Parlement et de l'opinion publique. Notre Fédération ne manquera pas de faire connaître et de les soutenir par tous les moyens en son pouvoir.

« Bien entendu nous sommes prêts à coopérer avec votre Mouvement à l'action nécessaire en vue de leur aboutissement rapide devant le Parlement. »

La Ligue de l'Enseignement s'apprête pleinement, elle aussi, l'initiative du M.R.A.P., et donne son accord sur les principes contenus dans ces textes. »

« Nous sommes prêts à vous accorder notre appui total dans votre action », écrit de son côté l'Union Syndicale des Travailleurs des Cuis et Peaux de la Seine (C.G.T.). C'est avec peine que nous constatons nous-mêmes combien le racisme et l'anti-

sémitisme sont virulents... Nous sommes sûrs que vous trouverez dans les larges masses travailleuses de France, fortes de leurs traditions démocratiques, tout l'appui pour l'aboutissement de votre initiative humaine et courageuse. »

Et le Conseil National de l'Union des Juifs pour la Résistance et l'Entraide (UJRE) « félicite le M.R.A.P. pour cette importante initiative, et s'engage à informer les plus larges couches de la population juive de ces projets de loi. »

Des lettres d'approbation sont parvenues également des Communautés Israélites de Lunéville, de Brest et de Nancy. Le président de cette dernière, M. André Arthur Cahen, écrit :

« Nous aurions pensé que la leçon des années passées aurait été suffisante... » (Suite page 6)

## L'antisémitisme en Justice

C'est pour avoir constaté à maintes reprises la difficulté qu'il y avait à obtenir la condamnation de la propagande et des actes racistes, que le M.R.A.P. a été amené à élaborer les projets de loi qu'il vient de soumettre au Parlement.

Plusieurs affaires récentes viennent, s'il en était besoin, de confirmer l'opportunité de cette initiative, l'urgence d'un remède à cette situation.

A Saint-Quentin, un enfant est maltraité parce que juif, et le caractère antisémite des brimades, odieuses en elles-mêmes, n'est même pas pris en considération.

A Paris, c'est un juif, ancien déporté, qui est condamné pour avoir corrigé son insulteur.

A Bellerive-sur-Allier, l'antisémitisme est utilisé comme « argument » au cours de la dernière campagne électorale, avec une insolence inouïe ; mais appliquant à la lettre la loi actuelle, les juges ne croient pas devoir retenir le délit d'excitation à la haine.

D'autres affaires sont en cours, dont nous aurons à parler prochainement.

(Voir nos Informations page 6)

# Promenade au Palais de l'UNESCO

Je n'ai jamais pu visiter un musée, un château, une cave en Champagne, un paquebot transatlantique, de la façon que l'on considère habituellement comme normale.

Une fois cependant, m'étant laissé emporter, en compagnie de l'homme que le Code civil oblige à suivre mes pas, dans un groupe patroné par Cook, j'ai pu voir l'Italie selon le rite d'habli, je suis entrée au Vatican par la porte des visiteurs et non par une porte de service et j'ai suivi partout le sens indiqué par les flèches. N'allez pas croire que j'y mette de la mauvaise volonté, mais une fatalité malicieuse ditige mes pas, dès que cesse la protection de Cook and sons. Tout cela pour vous expliquer que je n'ai pas réussi à visiter le palais de l'UNESCO. CO. comme il est normal de le faire.

Il me serait facile de vous faire croire que j'ai attendu dans le hall confortablement installé dans un fauteuil, mon ticket à la main, que le guide veuille bien s'occuper de moi. Mais la vérité est autre. D'abord ce n'était pas l'heure des visites. Ensuite je suis entrée tout de même, personne ne m'a demandé mon ticket (il n'y a pas de secrets dans cette maison de verre). Et puis, au bout d'une demi-heure je n'avais pas dépassé le bar salon-thé, où l'homme qui accompagne mes pas pour les raisons citées plus haut s'était fait une opinion sur le thé anglosaxon et les cakes destinés aux délégués.

### Une ruche accueillante

Mais cette méthode qui, à première vue, paraît le contraire d'une méthode permet de voir beaucoup de choses... et même d'en parler ensuite sérieusement, ce que je vais faire.

Des impressions, je peux vous en confier beaucoup, je pourrais même vous parler longtemps du Palais de l'UNESCO. CO. à présent que j'ai la fierté d'avoir comblé une lacune commune à beaucoup de Parisiens.

On peut se placer à différents points de vue : celui de l'architecte, celui de l'amateur de peinture, celui de l'amateur de confort, celui du Parisien qui n'aime pas qu'on abîme son PARIS, on peut même philosopher.

Voulez-vous que nous convenions par là ? A quoi fait penser le Palais de l'UNESCO. CO. ? Eh bien ! à une ruche, image que suggèrent les sièges en hexagone enfermant de petites tables, où l'on peut s'isoler pour travailler au milieu d'un hall immense, ainsi que les bureaux tous semblables s'ouvrant sur les branches d'un gigantesque Y, emblème de l'UNESCO. Quatre-vingt peuples se mêlent et travaillent à des œuvres de paix dans cette ruche qui réussit à paraître à la fois prospère et sans faste, à rester accueillante sans pagaille.

### Un grand voisin : la Tour Eiffel

S'il est vrai que l'aspect durable des bâtiments qui abritent l'UNESCO, soit le reflet de la volonté des quatre-vingt peuples qui animent cette entreprise pacifique, on peut prédire un long avenir à l'UNESCO. Le contraste est saisissant entre ce palais et les affreuses constructions qui enlaidissent les jardins de Chaillot (O.T.A.N.). Le hasard qui m'y avait conduit juste avant ma visite à l'UNESCO, m'a fait rencontrer successivement : un employé qui ne savait pas pour qui il travaillait, un bureau vide du préposé qui aurait dû y être, des tapis usés et pas mal de crasse...

Un bâtiment moderne, ultramoderne même, place de Foch, quelle figure fait-il cet Y dans le ciel de Grenelle ? me diriez-vous. Une courbe épouse le contour de la place et rien dans cette façade ne vient rompre l'harmonie des choses pré-existantes. Du



Une vue du Jardin Japonais.

colté tour, les architectes ont pris leur revanche en jetant au-dessus de l'entrée une sorte de carapace de béton, avec l'épaisseur que cela comporte. Une pointe s'avance vers la cour intérieure, on ne sait pas très bien ce que cela représente, mais ce n'est pas laid. Plus loin, un mobile se balance et se déforme avec lenteur, et l'on s'aperçoit que la Tour Eiffel s'accommode fort bien de ce voisinage, qu'elle forme même un fond remarquablement bien venu pour toute cette architecture si jeune pourtant.

Simple et brute dont on découvre la beauté : beauté des pierres venues d'Italie, beauté des bois clairs offerts par les pays du Nord, beauté du soubassement macassar d'Indonésie, beauté des sols de liège vernis de teintes rougées comme l'acajou, beauté du béton nu (mais oui ! c'est une découverte). Beaucoup de pierre qui ne doit rien au ciseau du sculpteur. Ce retour à la matière brute nous entraîne loin dans le futur... ou dans le passé, à vous de choisir selon que vous regardez les murs de verre où les piliers qui évoquent des cavernes.

La découverte de nouvelles beautés compense la déception causée par certaines œuvres de maîtres venus expris de leur pays pour exécuter sur place des peintures murales.

Impossible de passer sous silence le mur de planches peint par Picasso. Mais la charmante dame en sarri mauve qui nous accompagne prend son air le plus fermé pour dire qu'elle n'a pas à expliquer une œuvre abstraite...

...Et nous voici déjà dans les salles de conférences aux murs délibérément nus qui reflètent parfaitement les sons, et dont les teintes douces, grises ou belges, invitent à la sérénité.

### Un cadre qui donne confiance

Les amateurs de confortable aimeront les fauteuils de cuir noir qui rappellent les clubs anglais, la chaleur douce qui se répand on ne sait comment à travers les dalles de pierre, les vitres immenses qui captent de tous côtés la lumière.

Je ne sais pas si quelques heures passées sous le toit de l'UNESCO, me donnent le droit de formuler un vœu mais la présence d'une rangée de mats sans drapaux le long de l'avenue m'a paru aussi inopportune que le serait celle de quatre-vingt porteurs télégraphiques. On m'a dit que les drapaux seraient hissés seulement lorsque les représentants des Etats membres seraient en session. Comme je ne pense pas que l'on compte sur ce moyen archaïque pour annoncer au monde la présence des délégués, ne pourrait-on laisser les drapaux en permanence et se contenter de la presse et de la radio comme moyen d'information ?...

C'est ce palais construit au cœur de PARIS, à l'issue de beaucoup de Parisiens, qui sera ouvert le dimanche 31 mai au M.R.A.P. et à ses amis. Un cadre parfait dans l'avenir, construit décoré par quatre-vingt pays, est ce que l'on peut rêver de mieux pour donner confiance à ceux qui viendront dire leur volonté de faire tomber les barrières qui séparent les hommes et les peuples.

Jeanne GOLFAND.

# LAGLOIRE DUGHETTO DE VARSOVIE

Chaque printemps marque pour nous le retour de ces grands anniversaires de la Résistance et de la Libération où s'inscrit à jamais le fulgurant souvenir de l'insurrection du ghetto de Varsovie.

Durant ces semaines d'avril et de mai où la douceur de Paris nous enveloppe, nous venons nous replonger quelques heures en ce

par  
Pierre PARAF.

passé dont seize années seulement nous séparent. Autour des six lumières évoquant les six millions de victimes, nous écoutons la prière aux morts, le poème de ceux qui marchaient aux combats, parfois aussi le témoignage d'un survivant qui dégage la leçon de cette épopée.

La première leçon est une leçon de fidélité. C'est tuer deux fois les morts que de les oublier. Si la loi de la vie est de ne point s'accrocher aux rites funèbres et, comme disait Jean Jaurès, de garder la flamme et non pas les cendres, envers la mémoire de ceux qui ont tout donné, toute négligence est sacrilège. Elle compromet le moral des jeunes générations. Elle ne peut que contribuer à changer en « tricheurs » ceux qui doivent être au plein sens du mot des hommes.

Et ce devoir de fidélité s'impose pour les morts de la grande guerre comme pour ceux de la Résistance. Il est plus impérieux dans la mesure même où le sacrifice fut plus dur, plus désespéré. A cet égard la révolte du ghetto de Varsovie apparaît d'autant plus héroïque qu'elle excluait toute victoire. Elle était d'abord un soufflet au bourreau : l'option de ceux qui préférèrent mourir en soldats qu'en passives victimes. Leur courage n'est pas inutile. Ce courage porte en lui

le commencement du châtement. Il rompt le maléfice de la servitude. L'esclave relève la tête. Prométhée enchaînée brise ses liens. A cet égard l'exemple des petits fils des ghettos de Scholem Aleichem, issus de longues générations d'artisans, d'humbles colporteurs qui demeureraient quant même les enfants du Peuple du Livre, est immortel. Il nous rappelle que rien n'est jamais perdu, lorsque brille encore la petite flamme de l'Homme.

Mais, sans prétendre jamais faire parler ceux qui ne sont plus, les morts du ghetto de Varsovie nous laissent peut-être un autre testament.

Sans doute étaient-ils d'origines, de professions, d'opinions fort différentes. Sans doute se trouvait-il parmi eux des orthodoxes rigoureux, des libéraux et des athées, des conservateurs, des socialistes et des communistes. Des sionistes acharnés et ceux qui voulaient rester sur leur terre d'Europe orientale en cultivant strictement leur patrimoine spirituel et ceux qui voulaient s'intégrer totalement parmi leurs autres concitoyens.

Notre devoir n'est-il point de veiller à ce que partout leurs aspirations divergentes, variées, soient respectées en la personne de leurs descendants, à ce que chacun d'eux puisse librement accomplir son destin.

Nous les Français dont le monde ne prononçait pas le nom sans y associer le nom de liberté, ne sommes nous pas singulièrement placés pour remplir une telle mission ?

Si les divisions ou le découragement nous menacent, tournons-nous vers ce martyr et cette gloire d'un printemps de 1943 du judaïsme de Pologne.

Scellons notre commune volonté dans le souvenir de nos frères insurgés du ghetto de Varsovie.

## L'antisémitisme en Justice

### Etrange clémence à St-Quentin

**B** ARBOUILLER de sang un enfant de six ans et demi, l'enfermer dans la glacière d'une boucherie, après l'avoir poursuivi dans la rue et l'avoir abondamment traité de « sale juif » et de « sale polak » : ces brimades odieuses, a décidé le Tribunal d'instance de Saint-Quentin, méritent... 6.000 francs d'amende.

Ainsi, les juges, se prononçant le 14 avril sur la plainte de la famille Jacobot, n'ont cru devoir faire droit, sur aucun point, aux demandes formulées par l'avocat du petit Henri, notre ami M' Manville.

Ils n'ont pas accepté de qualifier cette agression préméditée autrement que « violence légère » et donc de se déclarer incompétents pour permettre une condamnation plus sévère.

Ils n'ont pas voulu ordonner l'expertise qui aurait permis de constater les conséquences pour l'enfant des mauvais traitements subis (bronchite, troubles nerveux persistants) à la suite desquels il a dû manquer l'école pendant trois semaines.

Et seul, l'un des commis-bouchers, Terrouane, bouc émissaire étrangement docile, encourt la peine prononcée, alors que le patron-boucher et son autre commis, dont la responsabilité (pour ne pas dire la complicité) est évidente, avaient été convoqués comme simples témoins.

« J'ai trouvé ça banal », avait déclaré le boucher, lorsque M' Manville lui demandait, à la barre, ce qu'il pensait de tels actes. *Banal* : le Tribunal semble donc pencher, lui aussi, pour une telle appréciation.

M. Jacobot, qui avait dignement exprimé, à l'audience du 17 mars, sa volonté de voir châtier les persécuteurs de son fils, en soulignant la portée qu'aurait une sanction exemplaire, n'entend pas que les choses en restent là.

Il a fait appel. Il sera approuvé, sans aucun doute, par tous les gens de cœur, estimant que cette clémence n'est pas propre à décourager les antisémites et les racistes.

### Un ancien déporté condamné

L'autre jour, passait, en correctionnelle, à Paris, une affaire d'antisémitisme, opposant un certain baron Alain de Severac à un israélite ancien déporté, M. Neugebauer.

L'un et l'autre travaillaient dans une fabrique de crème de beauté : « La Neige des Cévennes ».

De Severac fit un jour à une tierce personne (qui est venue en témoigner à la barre) des remarques racistes sur M. Neugebauer, affirmant notamment que « quel que soit l'endroit où il habitera, ce sera toujours un ghetto ». M. Neugebauer, averti, demanda des explications à son collègue de travail ; et, celui-ci lui ayant insolentement répété ces propos, il lui donna une correction.

C'est donc l'insulteur qui portait plainte, et réclamait 325.000 francs de dommages et intérêts.

« Je suis ennemi de la violence », a déclaré devant le tribunal M. Neugebauer, qui défendait M<sup>re</sup> Dechezelles... Mais je ne pouvais pas supporter d'être ainsi injurié. J'ai passé trois années dans les camps de concentration, où toute ma famille a été exterminée... »

Moins indulgent envers une victime de l'antisémitisme que les juges de Saint-Quentin envers des antisémites, le Tribunal a condamné M. Neugebauer (avec circonstances atténuantes, il est vrai) à 10.000 francs d'amende et 25.000 de dommages et intérêts.

Ajoutons que « La Neige des Cévennes », après avoir licencié ses deux collaborateurs, a rengagé de Severac, et que M. Neugebauer s'est vu dans l'obligation de chercher un nouvel emploi.

### Les projets de loi du M. R. A. P.

(Suite de la page centrale.)

sante et que plus de dix ans après la Libération, il n'aurait pas été besoin d'envisager la répression de menées ou de simples actes dont le souvenir n'était plus pour nous que celui d'un passé, certes peu glorieux, mais que nous aurions voulu oublier...

« Puisqu'il n'en est malheureusement pas ainsi, nous manquons à tous nos devoirs — et si je pense à nos enfants, je pense également à nos martyrs et à nos morts — si nous n'approuvons le but et l'esprit qui nous animent en soumettant au Parlement les deux projets de lois ».

De nombreux avocats témoignent également de l'intérêt qu'ils portent à l'initiative du M.R.A.P., ainsi que (entre autres) M. ANDRE HAURIOU, professeur à la Faculté de Droit, et M. ODET-DENIS, président du Comité de la France d'Outre-Mer et de l'Association des Guadeloupéens.

Les projets de loi du M.R.A.P. avaient été préalablement soumis au C.R.I.F. (Conseil Représentatif des Juifs de France), et examinés en commun, au cours d'une rencontre de juristes des deux organisations.

Dans une lettre au président Lyon-Caen, M. Modiano, président du C.R.I.F., écrit notamment que « tenant compte de l'intérêt considérable que présente pour tous le dépôt de textes destinés à juguler l'antisémitisme et empêcher la discrimination dans l'embauche, le C.R.I.F. est prêt à reprendre un contact destiné à assurer la plus grande efficacité à tous textes concernant les buts poursuivis ».

Le M.R.A.P. a donc proposé au C.R.I.F. une rencontre au cours de laquelle les projets de lois élaborés par notre Mouvement seraient étudiés et où seraient envisagés les moyens propres à les faire aboutir. Il suggère également à la L.I.C.A. de se faire représenter à cette rencontre.

Le renforcement de la législation réprimant le racisme et l'antisémitisme tient en effet à cœur à tous les antiracistes. En unissant leurs efforts ils pourront obtenir plus rapidement l'adoption de ces textes, qui rendront plus efficace leur action, aujourd'hui si nécessaire.

# MADAGASCAR : Il reste encore beaucoup à faire

A Madagascar, un mois après le cataclysme de début avril, les plaies sont loin d'être pansées. Nous a-t-on demandé à M. Pierre Solème, secrétaire national du Secours Populaire Français de faire, pour nos lecteurs, le point de la campagne de solidarité.

**I** L y a un mois, un cataclysme d'une violence extrême s'est abattu sur Madagascar. Dès les premiers jours, par télégramme, le Comité de Solidarité de Madagascar, faisant confiance au peuple français, s'était adressé au Secours Populaire Français. Puis, dans ses lettres, d'un caractère profondément poignant, il précisait :

« Des milliers et des milliers de sinistrés (plus de 50.000 pour la seule ville de Tananarive, 15.000 à Mandritsara, etc...) des maisons détruites, les cultures complètement perdues, ces quelques mots ne pourront jamais exprimer toute la misère et les souffrances endurées aujourd'hui par notre peuple... »

Un correspondant nous écrit de Mananjary :

« Le petit village d'Ampasimbola, dans le District de Mananjary, composé d'environ 100 cases a été complètement détruit par les eaux, et aujourd'hui, l'emplacement de ce village, est aussi plat qu'une grande rue... »

De Tangaimony, dans le district de Farafangana :

« Les pousses de riz ont été ravagées, ainsi que le manioc. La famine qui sévit est terrible. »

Un autre correspondant de la Côte Est dans le district de Moramanga, à Ambodiarabe nous décrit les effets du sinistre :

« A Ambodiarabe, toutes les cases ont été emportées par la violence des eaux. A Ambodiarakely, des 50 cases qui formaient le village, 5 seulement ont été épargnées. A Antandrojomy, le village entier, y compris l'église et les bâtiments administratifs, a été emporté... »

Du district de Nosy-Varika (dans le Sud-Est) un autre ami nous informe :

« ...Il m'est impossible d'évaluer les dégâts causés par la montée des rivières Sakaleona et Ranantara. Il est impossible aussi, de connaître le nombre exact des victimes... »

Dès l'annonce de cette catastrophe, tout en soulignant qu'il appartenait aux Pouvoirs Publics de consacrer au relèvement des populations sinistrées toute l'aide économique et tout l'effort financier auxquels elles avaient droit, le Secours Populaire Français a estimé que la solidarité du peuple français envers le peuple malgache devait se manifester une fois encore.

Et tous nos amis nous ont aidé, nous aident toujours, avec d'autant plus de cœur et de générosité, d'abnégation qu'ils connaissent, non seulement la profonde misère, à l'état endémique, des populations malgaches toujours sous la menace de la famine et tous les abus qui, en régime colonial, ne manquent pas de se produire en de pareilles circonstances, mais animés également par ce mouve-

ment d'amitié, de fraternité né au lendemain des tragiques événements de 1947.

Nos amis du M.R.A.P., les lecteurs de « Droit et Liberté » ont vécu ces jours dramatiques : le massacre de 90.000 Malgaches, la répression, la misère accrue pour tant de femmes et d'enfants, la montée au Calvaire de tout un peuple.

Et c'est pourquoi de partout en France, de tous les milieux et non pas seulement de nos fédérations et comités du Secours Populaire Français, mais venant des municipalités, de comités d'entreprises, des amis du M.R.A.P., de fédérations et sections syndicales, de collectes faites sur les marchés ou au porte à porte, près de 2 millions ont été à ce jour versés (1). Cet argent a été immédiatement adressé au Comité de Solidarité de Madagascar.

Denrées alimentaires, couvertures, vêtements étaient par ailleurs recueillis dans nos permanences de la solidarité. Après démarches, les Compagnies aériennes et maritimes nous ayant accordé le frêt gratuit, plusieurs tonnes de ravitaillement sont en route pour Madagascar, alors que les vivres (chocolat, sucre, lait) gratuitement acheminés par les Transports Aériens intercontinentaux y sont déjà arrivés. « Nous avons pu les retirer sans difficultés », nous écrit nos amis du Comité de Solidarité de Madagascar.

Ils comptent sur nous. Il y a tant à faire.

Ils ont tenu à nous remercier, pour notre aide morale et matérielle. Notre gratitude, la reconnaissance de nos amis Malgaches s'adressent également à nos amis du M.R.A.P. N'ont-ils pas contribué, nombreux, à nos efforts de solidarité en faveur de ce peuple malgache, tant éprouvé.

(1) Adresser les dons soit au M.R.A.P., 15, faubourg Montmartre (C.C.P. Droit et Liberté, 6070-98 Paris), soit au Secours Populaire Français (C.C.P. Georges Michaux 5269-41 Paris - 16, rue des Jeûneurs, Paris-2°).

Pierre SOLEME.

### TOUT SE TIENT ...

(Suite de la page 1.)

d'Algérie, il faut laisser carte blanche aux nationalistes professionnels, à tous ceux pour lesquels la Nation Française n'est pas d'abord la patrie des droits de l'homme et du citoyen mais un impossible mythe de la race et du sang, hérité, pour partie, d'Hitler et de ses séides.

**A** CTUELLEMENT, nous en sommes là et ce n'est pas l'endossement et la glorification des complots du 13 mai et de la révolte des ultras par les pouvoirs publics, non plus que la bénédiction donnée à la comédie de la fraternisation, qui peuvent mettre un frein à cette puissante

remontée de nationalisme, d'égoïsme racial et de mépris de l'homme.

C'est en partie pour lutter contre toutes les formes de racisme, celles qui prennent pour cible les Juifs comme celles qui blessent si cruellement les Algériens, que nous réclamons depuis longtemps la paix en Algérie par l'ouverture de négociations. En dehors du bienfait d'un achèvement vers la paix, en dehors de l'espoir d'un terme aux tortures et à la misère des camps de concentration, des négociations auraient, en effet, le mérite, en plaçant les deux parties sur le même pied, de redonner son sens humain à l'idée d'égalité, véritable antidote au racisme et à ses séquelles.

André HAURIOU.

A VOTRE SERVICE  
L'ANNUAIRE  
PROFESSIONNEL  
DU PRET A PORTER

L'outil de travail indispensable  
des industries et commerces  
DE L'HABILLEMENT  
Editions Charles Mandel  
17, Faubourg-Montmartre  
Paris-9°. Tél. : TAI 41-12

Au récent Congrès de Rome, les écrivains et artistes noirs ont défini

# UN VÉRITABLE HUMANISME

## affirmant l'égalité de toutes les races et de toutes les cultures

Si jamais congrès fut marqué par l'idéologie antiraciste (et cependant ce dernier mot ne fut presque jamais prononcé en son sein), ce fut bien celui auquel, nous écrivains noirs, avons participé à Rome, du 25 mars au 1er avril.

Nous avions, avant de définir les responsabilités et les tâches qui nous attendent, à l'étape historique présente, à analyser les fondements à partir desquels les hommes de culture noirs, parlant au nom de leurs peuples respectifs, pensent tirer leur unité de doctrine, de principes, de points de vue.

par

Léonard SAINVILLE.

Par delà quelques divergences d'idées qui sont inévitables, quand elles viennent d'hommes si divers et que séparent les Océans, s'affirma sans conteste, la puissance et la force d'attraction de ce qui doit nous unir, nous unit déjà.

Les écrivains et artistes noirs portent en eux avant tout le sentiment de fraternité universelle et l'impérieux désir, en abolissant toutes les barrières dressées au nom de la diversité et des prétendues inégalités entre les races — mais en réalité, soutenues par les intérêts les plus sordides — de promouvoir l'entente féconde entre tous les peuples.

C'est ce qu'ils ont d'abord exprimé par la bouche de tous ceux à qui ils avaient délégué l'autorité de la parole.

### Toutes les races sont également dignes

Price-Mars, le Président de la Société Africaine de culture, inaugurant la série de rapports sur les fondements de l'unité de la culture négro-africaine qui ont rempli les premières séances du congrès, sonna à la fin de son savant exposé *« l'appel de ses semblables de tous les continents pour une croisade de justice et de fraternité, afin que règne dans le monde plus de compréhension, plus de scrupules et d'équité dans la solidarité des tâches et des devoirs »*.

Et le matin de ce même jour, à la séance solennelle d'ouverture au Capitole, notre Secrétaire général Alioune Diop, parlant devant le public romain et les plus hautes instances de la Péninsule, était amené à rappeler certains aspects de la domination que l'Occident fait peser sur le monde.

*« Les abus de l'autorité culturelle ont donné naissance en Occident au racisme, tel qu'il se déchaîne aujourd'hui en Afrique du Sud, aux Etats-Unis et depuis quatre siècles en Europe même. Le Nègre, dans la conscience occidentale, malgré de récents progrès, est encore trop souvent simple objet, destiné à relever l'éclatante beauté de la race blanche »*, proclamait-il. Puis, répondant à ceux qui criaient au péril jaune ou noir, devant le rassemblement des opprimés, il s'écriait :

*« En vérité, toutes les races sont également dignes. Ce que l'on prend comme un péril (ce n'est pas un hasard, si l'expression*

*« péril blanc » n'a jamais existé), ce que l'on redoute dans l'éveil des peuples de couleur, c'est la révélation... que l'hégémonie de la race blanche prend fin...*

*« Redouter le racisme de la part des peuples qui ont le plus souffert du racisme, de la part des peuples les plus désarmés, et vouloir au nom de cette crainte, les maintenir encore dans la dépendance et l'irresponsabilité, c'est commettre une injustice criante et appauvrir la conscience humaine »*.

Contre une crainte aussi absurde, il fit excellemment remarquer que nous *« hommes de culture, donc de réflexion et de création, nous sommes par vocation, bâtisseurs de beauté, et messagers de justice et de fraternité... nous sommes hommes du dialogue »*.

Enfin, après avoir observé que rien n'était *« plus triste et moins condamnable que de défendre une race, sa propre race »*, et paraître ainsi *« exposer aux autres, ce que l'on a de plus étrange, de moins accessible et moins normal »* et que *« ce n'est pas nous qui avons isolé le Juif, l'Arabe ou le Chinois pour les écarter de mépris et d'injustice »*, il définissait ainsi l'une des préoccupations majeures de ceux au nom de qui il parlait :

*« Nous nous imposons comme tâche d'enrichir le patrimoine humain de tout ce que notre jugement et notre sensibilité peuvent apporter de positif et de bénéfique »*.

### Une puissance de paix

Rabemananjara le poète malgache bien connu, se montra animé des mêmes soucis, des mêmes idéaux des mêmes impératifs de pensée qu'Alioune Diop, et dans le beau discours qu'il prononça à cette première journée de congrès, on peut relever ces deux passages qui sont caractéristiques et qui témoignent de l'esprit d'universalité de l'écrivain noir, comme de sa constante angoisse :

*« Nos confrères occidentaux n'éprouveront jamais le tourment, ni le déchirement, dont nous sentons le jeu et la morsure à nos flancs, car ils n'auront pas à connaître l'espèce de tension que nous portons en nous, née de notre fidélité à notre appartenance originelle, et de notre attachement à leur culture...*

*« Nous ne combattons pas l'Occident en tant qu'Occident. Nous luttons contre un certain esprit de l'Occident, responsable des servitudes d'autrefois et coupable de vouloir maintenir et prolonger notre oppression d'aujourd'hui »*.

Enfin, Sekou-Touré, qui, aux yeux des Européens eux-mêmes, a été considéré comme une des voix les plus autorisées du congrès, n'a-t-il pas solennellement déclaré :

*« La culture noire, préservée de toute altération profonde, débouche sur la vie universelle, non comme un élément antagoniste, mais avec l'anxieux souci d'être un facteur d'équilibre, une puissance de paix »*.

### Vers l'avenir...

Mais nous devons arrêter là nos citations. Il ne serait pas difficile d'en donner bien d'autres encore, et qui toutes prouveraient qu'une des idées-forces, de quoi était faite notre entente à Rome, a été notre position constante quant à l'attitude à avoir en face des problèmes raciaux.

Si nous avons choisi celles-là, c'est qu'elles antiraciste vigoureuse, que nous avons présentée dans notre précédent numéro.

Nous saluons également la réalisation, au théâtre Hébertot de la pièce de Claude Vermorel, **LES MURMURES DE LA FOIRE**, œuvre qui met en scène, dans un esprit profondément humain des personnages blancs et noirs, Claude Vermorel, on se souvient, s'est vu décerner une mention spéciale, en 1957, par le jury du Prix de la Fraternité, pour son film *« La plus belle des Vies »*.

Dans la sélection française au Festival de Cannes nous notons le film de Marcel Camus, **ORFÈVE NEGRO**, qui transpose la légende d'Orphée dans le cadre du Carnaval de Rio. La belle actrice noire Marpessa Dawn en est la vedette.

Au festival de Cannes également, sera présenté un émouvant court métrage tchécoslovaque: **LES PAILLONS NE VIVENT PAS ICI**. Les auteurs ont rassemblé, pour le réaliser, des dessins d'enfants juifs exterminés dans le ghetto de Terezin.

A l'heure où nous mettons sous presse, vient de sortir à Paris un grand documentaire: **LE PROCÈS DE NUREMBERG**. En dépit de quelques passages tendancieux, ce film évoque de façon saisissante les crimes qui ont conduit les chefs nazis à ce grand procès historique. Il est aujourd'hui un rappel opportun.



Une séance du Congrès de Rome. — Au premier plan: Alioune Diop et Jacques Rabemananjara; à droite du cliché, notre collaborateur Léonard Sainville.

émanent d'hommes qui sont tenus comme particulièrement représentatifs.

Mais, à la réflexion, on voit bien qu'un esprit averti n'aurait même point besoin de se référer à de telles déclarations.

Un rassemblement international d'écrivains et d'artistes noirs, n'est-il pas en lui-même, et par définition, une ample, une grandiose manifestation d'antiracisme ?

La réunion des hommes et des femmes venus à Rome, comme il y a un peu moins de trois ans, la confrontation de ceux qui étaient présents à Paris, n'est-elle pas la preuve éclatante que ceux qu'on a voulu, sous le prétexte de prétendues inaptitudes, mettre en une interminable tutelle, prennent ouvertement, résolument, le droit de s'occuper eux-mêmes de leurs propres destinées et rejettent l'inadmissible patronage des oppresseurs.

Un tel acte collectif est plus important et engagé plus d'avenir que la profession de foi la plus éminente, traduit irrévocablement la rupture avec le passé, est un pas vers cet avenir qui se prépare.

Cette prise de conscience déconcerte, exaspère ou effraie les attardés de tous poils, et les tenants d'un odieux état de servilité. Qu'ils en soient pour leurs frais !

L'observateur admis à nos débats, ou le journaliste qui pouvait recueillir des propos de couloir a pu encore mieux se pénétrer de l'état d'esprit que nous essayons d'analyser, quand il est parvenu à prendre connaissance des discussions intéressantes et passionnées, qui se déroulaient dans les différentes commissions autour des dizaines de rapports construits par les congressistes eux-mêmes et où s'affirmait la volonté de bâtir la solidarité culturelle négro-africaine. Là,

se trouvait toute la substance d'un monde nouveau et fraternel, et les publications à venir la feront saisir bientôt par une plus vaste audience.

Rien n'était plus édifiant et plus rassurant que de constater avec quel intérêt des hommes parlant des langues différentes, ayant sur les différentes questions, des positions parfois éloignées, faisaient effort pour se comprendre, trouver entre eux le dénominateur commun, chercher ce qui les unissait, et travailler à une construction solide et durable.

Cette rencontre des hommes venus de tous les horizons, exprimait d'abord un grand acte de foi dans la compréhension, dans la solidarité, dans l'entente entre peuples, c'est-à-dire en fin de compte, un désir certain de faire échec à la violence, à l'esprit de domination, au racisme.

Nous avons su, à la fin de ces débats, prendre des résolutions que constituent à la fois, et des corps de doctrine, et des programmes concrets de travail.

Il n'est pas jusqu'aux diverses motions politiques finales qui n'aient reflété, ce qui est l'un des aspects les plus évidents de l'histoire du vingtième siècle : l'insoumission des peuples colonisés ou semi-colonisés, leur volonté d'indépendance.

L'enjeu est finalement dans cette définitive émancipation de tous les peuples. Elle seule porte en elle la réalisation tant attendue de la dignité humaine, et cette indépendance acquise ou retrouvée portera le coup décisif à toutes les sortes de racismes.

Les écrivains et artistes noirs, réunis en Congrès à Rome, en ce mois de mars 1959, l'ont bien compris, et ils l'ont hautement proclamé.

# 3 symphonies

Enregistrement intégral sur microsillon haute fidélité 30cm.

750 F. Qui, 750 F. pour toutes les 3 ! AUDITION GRACIEUSE : Ne payez rien si vous n'êtes pas ravis.



## BEETHOVEN

Symphonie N°5

Orchestre Symphonique de Radio Francfort

Direction: Walter Goehr

## SCHUBERT

Symphonie N°8 "Inachevée"

Orchestre des Concerts Pasdeloup

Direction: Carl Bamberg

## MOZART

Symphonie N°32

Orchestre Philharmonique Néerlandais

Direction: Carl Bamberg

Si vous aimez la musique classique, vous ne devez plus ignorer les avantages importants proposés aux adhérents du **CERCLE DES COLLECTIONNEURS**. L'offre faite ci-dessus de vous envoyer au prix de 750 F. ces trois célèbres symphonies est une démonstration éclatante des avantages réservés à nos amis : qualité artistique unique, perfection technique de nos enregistrements sur microsillons, économies considérables grâce à notre organisation mondiale.

**Aucun risque. Tout à gagner.** Pour recevoir ce microsillon haute-fidélité, vous n'avez rien à payer d'avance (sauf 100 F. pour frais d'expédition). Nous vous l'envoyons pour audition gratuite et vous réservons une participation au Cercle. Si vous êtes satisfait, vous le gardez en ne nous payant que 750 F. et devenez ainsi adhérent. Dans le cas contraire, vous retournez le disque sous cinq jours. Vous ne nous devez rien, vous n'êtes sous aucune obligation.

**N'achetez que les disques que vous désirez.** Le Cercle des Collectionneurs est un nouveau service de la Guide Internationale du

Adressez les bans au **CERCLE DES COLLECTIONNEURS**: 20, r. de la Baume, Paris. Mais vous pouvez aussi nous rendre visite à: **PARIS**: 20, r. de la Baume \* 4, r. de Vienne \* 49, r. Vivienne \* 90, r. de Valenciennes \* 28, Av. Mozart \* 222, r. de Rivoli \* 182, Fbg St-Denis \* **COURBEVOIE**: 11, r. St-Germain \* **AMIENS**: 14, r. des Sergents \* **BORDEAUX**: 123, r. Alsace-Lorraine \* **BOURGES**: 18, r. Porte Jaune \* **GRENOBLE**: 1, pl. de l'Étoile \* **LILLE**: 9, pl. de Berthune \* **LYON**: 23, pl. des Terreaux \* **MARSEILLE**: 26, r. de l'Académie \* **MONTPELLIER**: 39, r. St-Guilhem \* **NANTES**: 5, r. J.-J. Rousseau \* **NICE**: 12, r. Chauvigné \* **RENNES**: 3, r. Beaumanoir \* **ROUEN**: 59, r. Jeanne d'Arc \* **ST-ETIENNE**: 7, r. de la Résistance \* **STRASBOURG**: 52, r. de V.-Marché-aux-Poissons \* **TOULON**: 6, pl. d'Armes \* **TOULOUSE**: 58, r. Bayard.

Disque qui offre un choix de centaines de microsillons à ses adhérents. Vous recevrez gratuitement un bulletin mensuel qui vous présentera la sélection spéciale du mois, un remarquable microsillon 30 cm que vous pouvez acquérir, en tant qu'adhérent du Cercle, pour seulement 1.540 F. (une économie de 50 %).

Vous pouvez aussi nous indiquer vos instructions spéciales en nous renvoyant simplement la carte-annonce qui accompagne chaque bulletin. Vous avez la possibilité de choisir n'importe quel enregistrement de notre vaste répertoire à la place du « disque du mois » et vous pouvez même ne rien acheter ce mois-là. Vous pouvez démissionner du Cercle à n'importe quel moment après avoir acquis ne serait-ce que 4 disques dans l'année suivant votre inscription.

**Vous ne payez rien d'avance.** Les disques vous sont envoyés en compte-courant. Vous ne les payez qu'après les avoir examinés et écoutés. Chaque disque est garanti vous arriver en parfait état. Connaissant le nombre de microsillons requis, chaque disque du mois est « pressé sur commande ». Les économies réalisées vous sont transmises sous forme d'une réduction de prix atteignant 50 % des prix du commerce.

**Cette offre est limitée. Hâtez-vous.** Les trois immortelles symphonies seront la récompense pour votre décision rapide. La quantité de disques offerte est limitée. Remplissez le bon et envoyez-le nous dès aujourd'hui.

### BON D'AUDITION GRATUITE

Cercle des Collectionneurs - Service C 287  
20, rue de la Baume - Paris 8<sup>e</sup>

Veillez m'envoyer le disque 30 cm haute-fidélité : 2 célèbres Symphonies et réservez-moi une adhésion au Cercle des Collectionneurs présentée dans cette annonce.

Si je suis entièrement satisfait par le disque, je vous réglerai 750 F. dans les 3 jours et profiterai ainsi de tous les avantages offerts par le Cercle des Collectionneurs. Sinon, je vous retournerai l'enregistrement sans autre engagement de ma part.

(Ci-joint 100 F. en timbres (pour frais d'envoi))

Nom \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Ville \_\_\_\_\_ Dépt \_\_\_\_\_

A propos d'un  
anniversaire

# Napoléon et les juifs

« Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits ». Cette affirmation solennelle de l'article premier de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen avait été, dès l'abord, assortie de singulières restrictions. La liberté religieuse en particulier ne fut pas totalement reconnue par l'article 10. Les cultes dissidents ne furent que tolérés dans la mesure où « leurs manifestations ne troublent pas l'ordre établi par la loi »; la religion catholique demeure celle de l'Etat, seule entretenue par lui, les protestants et les juifs devant se contenter d'un culte privé. La Constitu-

par

Albert SOBOUL

tion civile du clergé de juillet 1790 sanctionna cette situation privilégiée de l'Eglise catholique.

## Des préjugés tenaces

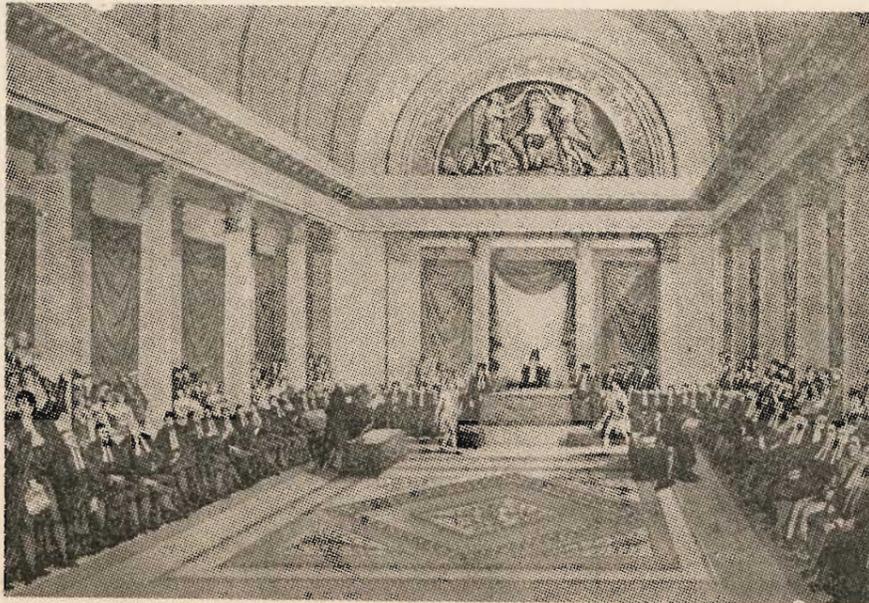
On ne peut céder que, malgré le développement de la société et de l'économie, malgré les progrès des lumières, les préjugés demeuraient tenaces à l'encontre des juifs. Un règlement général avait encore été édicté en 1784, par la monarchie, pour la communauté juive d'Alsace. L'abbé Grégoire, dans le grand bouillonnement de 1789, avait publié à Metz un *Essai sur la régénération des Juifs*. Il n'en reste pas moins que, malgré la proclamation de l'égalité civile par l'Assemblée constituante, les juifs demeuraient encore à la fin de l'année 1789 en dehors de la communauté nationale. Les juifs du Midi ne furent admis à l'égalité des droits civiques qu'en janvier 1790, en septembre 1791 seulement ceux de l'Est.

La Révolution et la Terreur passèrent sur l'œuvre de l'Assemblée constituante. Les principes essentiels demeurèrent, mais les circonstances obligèrent les assemblées révolutionnaires à aller de l'avant. En particulier, les prêtres réfractaires constituant l'un des éléments les plus actifs de la contre-révolution, l'Assemblée législative créa l'état civil le 20 septembre 1792 : c'était un pas décisif vers la laïcité.

Lorsque Bonaparte, après le coup d'Etat de Brumaire, réorganisa l'Etat dans un sens autoritaire et accentua la prépondérance sociale des « notables », la religion lui parut un moyen efficace d'action. En ce sens, qu'espérer de l'avenir, si on maintenait la séparation de l'Eglise et de l'Etat qui s'était instituée en fait depuis que la Convention avait décrété qu'aucun culte ne serait salarié ? Les catholiques romains, qui constituaient toujours le gros de la contre-révolution, se résignèrent à la tolérance à l'égard des autres cultes si seulement on leur constituait en retour une situation privilégiée. Ce fut la raison fondamentale du Concordat de 1801. Le catholicisme y était déclaré religion de la majorité des Français.

## Le Grand Sanhédrin

Cependant pour bien marquer que la religion catholique ne redevenait pas religion d'Etat, Bonaparte prit soin de publier des *Articles organiques des cultes protestants*. Les cultes calviniste et luthérien étaient organisés et salariés, pourvus l'un et l'autre de consistoires. Ainsi était maintenu le principe de l'égalité devant la loi, en



La réunion du Grand Sanhédrin

même temps que le gouvernement s'assurait le contrôle des diverses confessions. Seul le culte israélite demeurait hors de la surveillance gouvernementale.

Le problème était ici plus complexe. S'il avait été purement religieux, il eût été facile à résoudre : les rabbins demandaient eux-mêmes la promulgation d'articles organiques semblables à ceux des cultes protestants. Mais on se demandait si les rabbins estimaient la loi mosaïque compatible avec le droit civil et les obligations qui en découlaient. Malgré l'œuvre de l'Assemblée constituante, les préjugés demeuraient tenaces : l'opinion tenait généralement les Séfardim du Midi et d'Italie comme adaptés depuis longtemps aux mœurs du pays, tandis que les Askenazim de l'Est passaient pour attachés à leur particularisme. En 1805, le représentant de la pensée traditionaliste, de Bonald, contestait encore que les juifs fussent assimilables.

On ne peut cacher que le problème présentait un aspect économique particulier en raison même des discriminations imposées aux juifs depuis le Moyen-Age, et qui les excluaient de la plupart des métiers. En Alsace et en Lorraine, certains juifs avaient éveillé de tenaces inimitiés en prêtant à gros intérêt, ce qui donnait prétexte à des campagnes hostiles contre l'ensemble de leurs coréligionnaires. En mai 1805, malgré l'avis du

Conseil d'Etat, Napoléon accordait un sursis aux paysans débiteurs.

Le problème était donc complexe. Pour le résoudre, un décret du 30 mai 1806 convoqua une assemblée des Israélites de France à Paris. Elle s'ouvrit le 26 juillet, dans une chapelle désaffectée de l'ancienne église paroissiale Saint-Jean-en-Grève, située derrière l'Hôtel-de-Ville. Elle comprenait

95 membres auxquels s'adjoignirent bientôt les 16 députés des Israélites des régions d'Italie alors intégrées dans l'Empire français. Trois commissaires, maîtres des requêtes au Conseil d'Etat, avaient été chargés de servir d'intermédiaires entre l'Assemblée et le gouvernement; ils rédigèrent une liste de douze questions posées à l'Assemblée par ordre de l'Empereur, et qui visaient à examiner si les prescriptions mosaïques n'étaient en rien contraires aux articles du Code civil.

Le 6 octobre 1806, l'Assemblée annonça théâtralement la reconstitution d'un *Grand Sanhédrin*, formé de 45 rabbins et de 26 laïcs. Il se réunit pour la première fois le 9 février 1807. « Ce Corps tombé avec le Temple va reparaître », avaient déclaré dans leur discours les commissaires impériaux. Le Grand Sanhédrin adressa une proclamation aux juifs d'Europe. Par une série de décisions doctrinales, il s'attacha à mettre en harmonie les prescriptions de la loi mosaïque avec les exigences du Code civil. Il admit donc l'abolition de la polygamie, le mariage civil, le service militaire sans remplacement : c'était rendre effective l'égalité civile et accélérer l'assimilation. Le Grand Sanhédrin admit encore les mesures économiques qui paraîtraient nécessaires.

On conçoit que Napoléon ait jugé nécessaire de mettre fin à l'usure qui pouvait mécontenter les paysans et provoquer des troubles. Mais on ne peut nier le caractère discriminatoire de cette législation économique de 1808; il est douteux que ces mesures aient favorisé l'assimilation.

Comme toute l'œuvre napoléonienne, les décrets impériaux de 1808 présentent donc un double aspect. Héritier de la Révolution, il en consacre les principes : tous les Français sont égaux devant la loi. La communauté juive de France est reconnue et organisée : l'œuvre de la Révolution trouvait sa conclusion naturelle. Mais on ne peut masquer les arrière-pensées de la politique de Napoléon : l'organisation des cultes lui était un moyen de surveillance et de domination des esprits. Certains de ses décrets de 1808 demeuraient entachés des vieux préjugés et ne pouvaient que freiner l'intégration.

Il en va ainsi de toute œuvre qui s'inscrit dans l'Histoire. La liberté et l'égalité ne sont pas données une fois pour toutes. Elles doivent se conquérir chaque jour.

## DIMANCHE 24 MAI dans le 20<sup>e</sup> HOMMAGE au jeune héros HENRI BEKERMAN

fusillé par les nazis

Au lendemain de la Libération, une plaque avait été apposée, au 21, rue de Tourville (20<sup>e</sup> arrondissement) à la mémoire du jeune héros de la Résistance Henri Bekerman, sur la maison où il vécut.

Ardent militant antifasciste, Henri Bekerman avait participé à la première heure à la lutte contre l'occupant nazi. Arrêté le 10 juillet 1941, à l'âge de 21 ans, alors qu'il diffusait des tracts, il fut jugé sommairement, incarcéré au Cherche-Midi, et fusillé le 22 août avec 9 autres résistants.

Or, en 1955, la plaque commémorative consacrée à ce pur héros fut arrachée par des vandales. Et le propriétaire de l'immeuble, en dépit des protestations qui s'élevèrent dans toute la population du 20<sup>e</sup>, refusa l'autorisation nécessaire pour le remplacement de cette plaque.

Depuis quelque temps, la situation s'est modifiée : l'immeuble ayant été vendu par appartements, tous les copropriétaires, à l'initiative du M.R.A.P., ont donné leur accord, et l'autorisation préfectorale a pu être ainsi obtenue.

C'est pourquoi, prochainement, la plaque pourra être apposée de nouveau.

La cérémonie, préparée par un large Comité, aura lieu LE DIMANCHE MATIN 24 MARS, DEVANT LE 21, RUE DE TOURVILLE, avec la participation de nombreuses personnalités.

Nous ne doutons pas que les antiracistes, les patriotes viendront en foule témoigner par leur présence de leur fidélité au souvenir de la Résistance, à l'idéal de paix, de liberté et de fraternité humaine, pour lequel Henri Bekerman a sacrifié sa jeune vie.

Lectrices de « Droit et Liberté »  
amies du M.R.A.P.

# José Antonio

« CHAMPS-ELYSEES »

Coopérative ouvrière de Haute Coiffure pour Dames  
126, rue La Boétie - Paris-8<sup>e</sup> (M<sup>o</sup> Franklin-Roosevelt)

VOUS ASSURE UN TARIF SPECIAL

- 1<sup>o</sup> GRATUITEMENT : un examen complet de la chevelure, une fiche-conseil individuelle établie par notre ethéologue;
- 2<sup>o</sup> 1.000 FRANCS : un shampoing de qualité, une mise en plis de Haute Coiffure ;
- 3<sup>o</sup> 3.000 FRANCS : une permanente revivifiante, une coupe sculptée José Antonio, une mise en plis de Haute Coiffure, un shampoing keratinisant,

Vous aurez les plus beaux cheveux de Paris

Pour les rendez-vous : ELY. 63-40 - Parking gratuit

JOSE ANTONIO « Madeleine » :

1, rue de la Ville-l'Evêque - Paris-8<sup>e</sup>

dans un cadre neuf et ultra-moderne  
n'applique pas ce tarif, mais des prix modérés



## DROIT ET LIBERTE

15, Fg Montmartre - Paris (9<sup>e</sup>)  
Tél.: PRO. 82-78

### Tarif des abonnements

FRANCE :  
Un an : 500 francs  
PAYS ETRANGERS  
Un an : 700 francs.  
Abonnement de soutien : 1.000 fr.  
Tarif spécial pour la Belgique.  
Compte Ch. Post. : 6070-98 Paris  
Pour les changements d'adresse envoyer 45 fr. et la dernière bande.  
Gérante : S. BIANCHI